



## **Appel à communication - JNPS février 2021**

# **ECOUTER, FAIRE ENTENDRE, AGIR ENSEMBLE POUR UNE PREVENTION DU MAL-ETRE ET DU SUICIDE**

*Plaidoyer pour une prévention partagée*

**Colloque dans le cadre des Journées Nationales de Prévention du Suicide, Vendredi 19 Février 2021, à l'Université de Saint Denis.**

### **L'association SOS SOLITUDE en quelques mots :**

SOS SOLITUDE est une association d'utilité publique (Loi de 1901) à but non-lucratif, dont la mission principale est l'écoute téléphonique de personnes en souffrance psychique. Elle mène par ailleurs, depuis quelques années, des interventions de prévention au sein de lycées et collèges ainsi que des actions de sensibilisation à la problématique du suicide auprès du grand public.

L'association compte dans ses rangs plus de 60 adhérents-cotisants, dont une cinquantaine en activité. Les écoutants bénévoles, répartis sur deux équipes (Nord et Sud), sont supervisées toutes les trois semaines par deux psychologues. Ces bénévoles reçoivent plusieurs fois par an, des formations de qualité autour de la communication et de la psychologie.

SOS SOLITUDE est financée principalement par des fonds publics (dotation de l'ARS) et par quelques donateurs privés.

L'association est membre actif de l'UNPS (Union Nationale pour la Prévention du Suicide) et à ce titre, se devait de répondre cette année encore, à la divulgation du savoir scientifique.

Le thème de cette année, déterminé par l'association est : **ECOUTER, FAIRE ENTENDRE, AGIR ENSEMBLE POUR UNE PREVENTION DU MAL-ETRE ET DU SUICIDE - Plaidoyer pour une prévention partagée.**

## Organisateurs scientifiques :

**M. DUVIGNAC Pascal**, psychopraticien titulaire du Certificat Européen de Psychothérapie, en exercice libéral, formateur. Superviseur de l'équipe Nord de l'association SOS Solitude.

**Docteur GOULOIS David**, psychologue clinicien en exercice libéral, expert près la Cour d'Appel de La Réunion. Superviseur de l'équipe Sud de l'association SOS Solitude.

**M. PICARD Emmanuel**, psycho-praticien en exercice libéral, coach professionnel, manager-coach, consultant en développement de compétences. Membre de l'association SOS Solitude.

## Argumentaire :

Comment imaginer la prévention sans l'étape incontournable qui est de se mettre à l'écoute ? À l'écoute des mots bien sûr, mais aussi des signes, des besoins.

**Écouter** sans projeter sur l'autre ses propres savoirs, son expérience, ses habitus, ne pas imaginer ou savoir pour l'autre ...mais bien entendre et recevoir ce message de mal-être.

Une fois les éléments recueillis, et l'évaluation du niveau de la crise suicidaire si nécessaire, se posera toujours la question « qu'en faire » ? Accuser réception, faire retour à la personne concernée qu'elle a bien trouvé là un premier interlocuteur est le minimum. Nous pouvons récolter les éléments de sa situation, la considérer dans sa globalité ainsi que sa souffrance, cheminer ensemble, trouver les premiers moyens de résolution, et peut être aussi l'orienter vers la structure, la ressource, le relais qui se définira au fil des entretiens comme le plus pertinent.

Mais la responsabilité de tout membre, bénévole, professionnel, association, institution, ou chercheur, engagé dans l'accompagnement du mal-être et la prévention du suicide est d'aller au-delà : **Faire entendre** la prévention le plus largement possible jusqu'au niveau le plus élevé de notre système social, si structuré qu'il semble parfois très difficile à mettre en mouvement. D'autre part, lorsque des orientations et des directives sont prises au niveau ministériel, leurs applications peinent à se mettre en place au niveau du terrain.

Comment faire entendre à ces partenaires la voix de celles et ceux qui ont à peine accès à l'échange ? Comment faire entendre à la société (chacun de nous), qu'elle peut améliorer l'environnement pour engendrer moins de souffrance ?

Se faire porte-parole des attentes et des propositions émanant des personnes concernées serait-il le nouveau challenge à relever ? Pour l'instant, la démarche, ressemble fort au parcours du combattant, où chacun reste dans son pré carré, isolé dans son fonctionnement. À l'heure où il est beaucoup question de gouvernance partagée que nous reste-t-il à élaborer pour y parvenir ?

Riches de compétences diverses, de points de vue différents, mais portés par un même objectif, **agir ensemble**, comment lever l'obstacle des routines, des cloisonnements, des

querelles de chapelles, pour parvenir à une prévention partagée où chacun des acteurs agissent en concertation et en complémentarité ?

Nous souhaitons que l'ensemble de ces interventions, soient les plus constructives possible, et permettent de démêler les obstacles qui limitent la diffusion plus conséquente de la prévention. Nous sommes partie prenante pour l'écoute du mal-être et de potentiels suicidants mais aussi pour des formations initiales à la prévention, vers un large public. Cependant nous ne sommes pas les seuls acteurs et nous espérons que nos échanges puissent participer à la coordination de toutes les ressources humaines, professionnelles ou non.

La présence de représentants de l'Etat, de la Région et des autres acteurs départementaux, a aussi été sollicitée dans cette perspective de visibilité et d'organisation de ses actions de prévention complémentaires, partagées, à venir. Merci pour votre participation.

### **Modalités de communication :**

Les communications qui seront diffusées oralement, peuvent être produites et conduites par plusieurs auteurs, selon la répartition du temps de parole qui leur conviendra. Elles doivent durer 20 minutes maximum. Les questions de la salle seront reçues en fin de demi-journée.

La proposition de communication orale doit être adressée à M. Pascal Duvignac, psychopraticien : [duvignac.p@gmail.com](mailto:duvignac.p@gmail.com)

Le résumé de la communication doit être transmis dans un fichier Word ou Open-office, 3000 signes maximum espaces inclus, comprenant :

- Une biographie
- Une photo de l'auteur
- Le titre de la communication
- Nom et prénoms du ou des auteurs
- L'établissement de rattachement (s'il y a lieu)

La présentation orale pourra être appuyée d'une projection de type *power-point*.

Ce colloque sera enregistré et filmé, il vous sera demandé l'autorisation de cession du droit à l'image.

Les propositions de communication sont à soumettre au plus tard le : 15 novembre 2020.  
Vous serez informé de votre heure de passage au plus tard le 1<sup>er</sup> février 2021

Les frais de prise en charge (frais de route, d'hébergement) sont à la charge du conférencier. L'association offre cependant le repas du midi à tous les intervenants. Seuls les conférenciers hors département pourront être pris en charge en termes d'hébergement et de transport aérien.